

bon moyen de défendre nos côtes, de dépenser l'argent des contribuables et d'aider nos chantiers maritimes.

Voilà les quelques remarques que je voulais formuler. Le ministre nous dira, je l'espère, pourquoi son ministère prétend que les frais d'entretien de l'armée de l'air s'établissent à 4 millions et demi tandis que, d'après le chef de l'état-major naval, le montant s'élève à 20 millions. Comment expliquer l'écart apparent?

M. Graydon: Le ministre me permet-il de lui poser une question? En vertu des décisions prises récemment à la réunion du Conseil de l'Atlantique-Nord, à Londres, le Canada devait choisir, à en croire le communiqué dont le ministre nous a donné lecture il y a quelque temps, un délégué permanent qui le représenterait aux pourparlers continus du Conseil. Le ministre peut-il nous dire qui sera le délégué permanent et, sinon, quand se fera la nomination?

L'hon. M. Claxton: La question s'adresse, en réalité, au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, mais de ce que j'en sais, je puis répondre que le choix n'est pas encore fixé et que nous ne savons pas quand se fera la nomination.

M. Fulton: Le comité se rend compte, j'en suis sûr, que tout député qui parle de la défense nationale en ce moment ne peut se fonder que sur les renseignements qu'il a pu obtenir par lui-même. Il est très difficile de se former une opinion, étant donné les changements rapides qui semblent s'opérer dans le domaine tout entier de la défense nationale, notamment en ce qui concerne les phénomènes nouveaux découlant de la conférence du Pacte atlantique tenue à Londres. Le ministre reconnaîtra, j'en suis sûr, que bien qu'il soit difficile de parler de ces questions sans formuler d'observations qui peuvent paraître tranchantes, j'essaie de comprendre notre politique et non pas, quoi qu'il paraisse, de critiquer son ministère. Encore une fois, je ne m'érige pas en censeur, mais je dois avouer que, pour ma part, j'ai bien du mal à comprendre notre programme de défense, à savoir si nous avons pris une décision à l'égard de la composition générale de nos forces armées et du rôle qui leur est destiné, surtout en ce qui a trait à la défense mutuelle de l'Atlantique. On n'a pas précisé si nous sommes en mesure d'exposer un programme d'établissement de l'Armée fondé sur un plan déterminé, définitivement arrêté dans l'esprit des fonctionnaires de la Défense. C'est la réponse à ces questions qui m'inquiète. Je signale les problèmes évoqués par ces considérations.

[M. Balcer.]

En abordant la question cet après-midi, je me bornerai à analyser des déclarations faites à l'occasion par le ministre. Je tenterai d'en extraire le sens, dans l'espoir que, si je me trompe, le ministre me remettra sur la bonne voie, nous donnant ainsi quelque idée de la véritable nature de notre programme. Le 17 mars de cette année, en nous présentant ses crédits, le ministre s'est d'abord occupé des réunions des pays signataires du Pacte atlantique. La page 877 du *hansard* rapporte de lui les propos que voici:

A sa réunion de Paris, la Commission de défense a reçu des rapports sur ce travail et elle s'est entendue à l'unanimité sur les points suivants:

1. Un concept d'ordre stratégique relativement à la défense intégrée de la région de l'Atlantique-Nord.
2. Les moyens à prendre pour établir un programme quant à la production et à l'approvisionnement d'armes et de matériel.
3. Coordination entre les divers groupes régionaux pour ce qui est de l'élaboration des programmes.
4. Autres mesures destinées à favoriser les programmes de défense de l'organisation établie dans les cadres du Traité de l'Atlantique-Nord.

Il poursuivait:

Depuis les réunions de Paris, les divers groupes régionaux ont pris d'autres mesures.

Comme le faisait observer le ministre un peu plus loin, le travail du groupe nord-atlantique se poursuivait d'une façon permanente et d'autres réunions étaient prévues pour la fin du mois. Lui-même s'est absenté au cours du mois de mars afin d'assister à une réunion des commissions militaires et de défense, à La Haye, les 24 et 27 mars et le 1^{er} avril, respectivement. Comme ces réunions ont eu lieu après la déclaration du ministre, je voudrais qu'il nous dise ce qui a été fait du point de vue des quatre rubriques au sujet desquelles il nous avait laissé entendre qu'on en était arrivé à une décision unanime.

Si j'ai bien compris, ces quatre déclarations ne portent que sur la politique générale. Je voudrais qu'on me dise si la commission de défense des nations intéressées à pu se mettre d'accord sur les modalités pratiques de mise en vigueur de ce programme. Surtout, le ministre pourrait-il nous dire, au moins en gros, les mesures prises en vue de donner suite à la décision dont il a parlé en ce qui concerne le numéro 2, en somme, les moyens qu'il y a lieu d'employer pour mettre à exécution un programme de production et d'approvisionnement d'armes et de matériel. Il semble, en effet, que l'une des plus importantes décisions qu'il reste à prendre et à appliquer est celle de l'uniformisation de nos armements. Si le ministre a pu nous dire au mois de mars qu'on avait alors conclu un